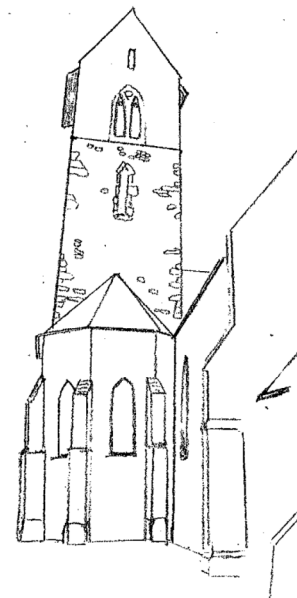


Moon-sur-Elle



LE MOT DU MAIRE

Nous voilà déjà depuis 6 mois en 2016 et vous pouvez découvrir enfin la rétrospective 2015 et les projets 2016 de la commune, tout en feuilletant cette année le premier magazine de la communauté d'agglomération.

Cette année a vu comme tous les ans des projets se réaliser, avec un grand nombre de travaux en régie que vous pourrez découvrir au fil du bulletin.

Elle a été marquée aussi et là de façon inhabituelle par un certain nombre de mouvements au sein du personnel communal, droit à la retraite oblige.

Nous vous donnons rendez-vous pour les prochaines animations de la commune : repas des anciens, marché de Noël,...

Enfin, malgré ce climat national difficile où la vie humaine a si peu de valeur aux yeux de certains, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons de bonnes vacances qui nous l'espérons seront ensoleillées.

Lydie Brotin

SOMMAIRE

Le mot du Maire	1
Le budget de l'année 2015	3 -5
Zoom sur les investissements de l'année 2015	6 – 12
Les projets d'investissements	13
3 ^{ème} tranche de travaux à la gare de Lison	14 - 15
Le Secteur d'Action Gérontologique de l'Elle	16
Le C.L.I.C. du Pays Saint-Lois	16
L'Etat-Civil de l'année 2015	17
Les commerçants et artisans – les associations	18 - 19
Les règles de bon voisinage	20 - 21
Le tri sélectif	22
Les Espaces Verts	23
Informations	24



Histoire locale :

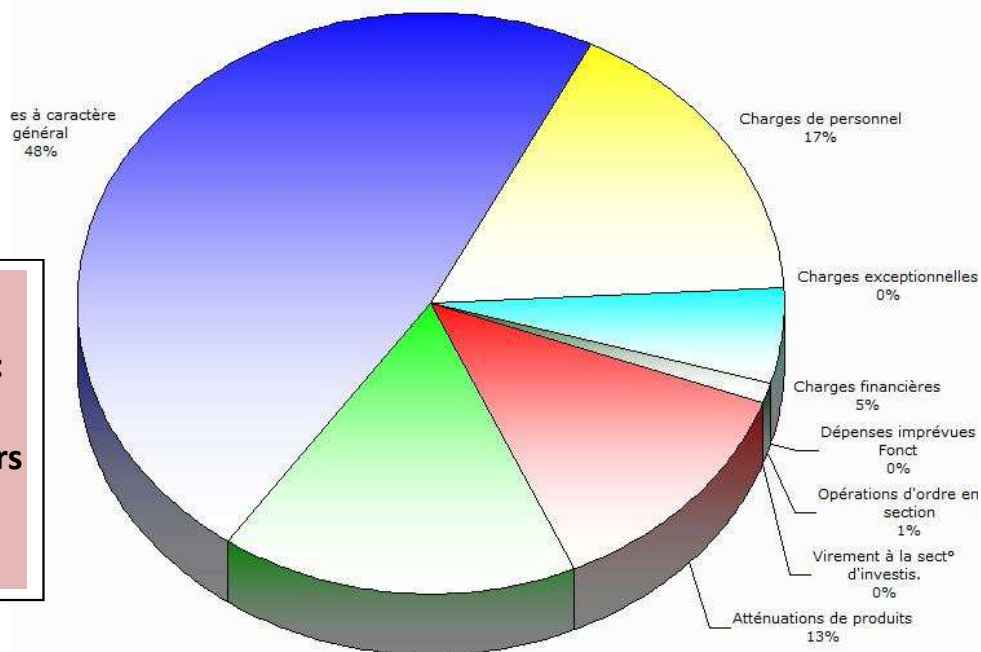
La Révolution française de 1789
et la nouvelle division territoriale : quand Moon
fut détachée du Bessin

L'année 2015 en images

LE BUDGET 2015

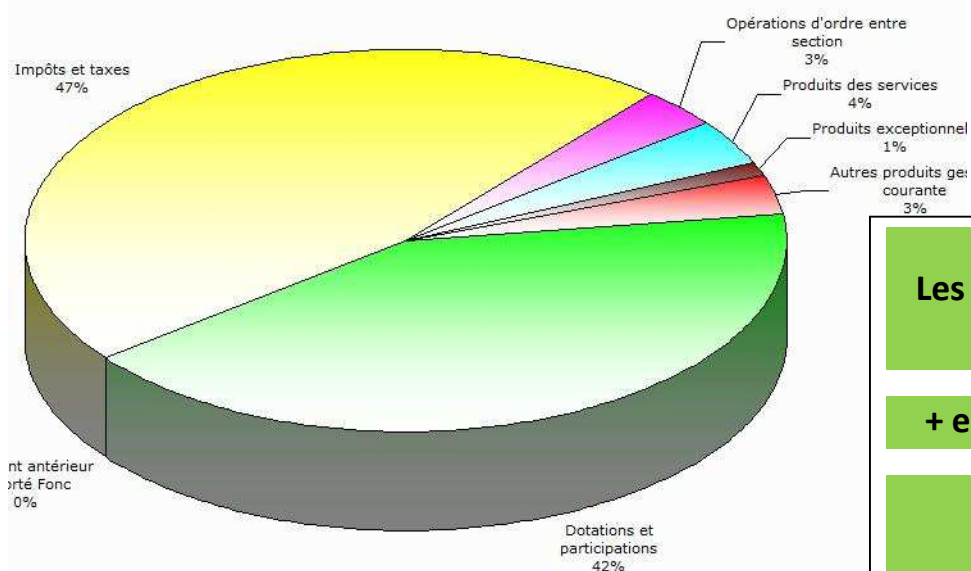
Le fonctionnement

Répartit° réalisé par chapitre \ \ Fonctionnement-Dépense



Les dépenses de fonctionnement en 2015 :
449 981.66.66 €
+ 111 687.24€ virement vers l'investissement
TOTAL : 561 668.90€

Répartit° réalisé par chapitre \ \ Fonctionnement-Recette



Les recettes de fonctionnement en 2015 : 521 462.06 €

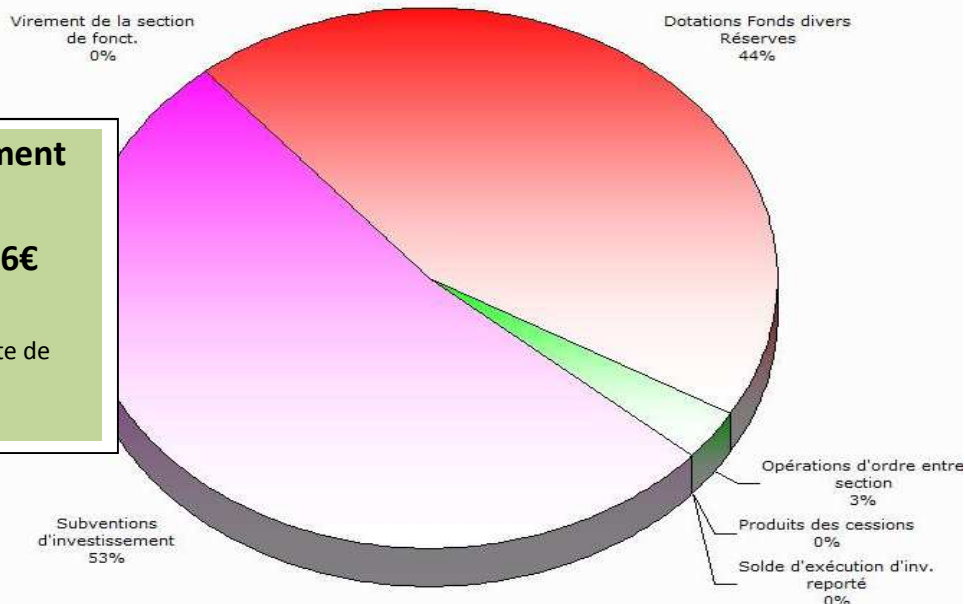
+ excédent antérieur 155 067.91€

TOTAL : 676 529.97€

Les investissements

DEPENSES	PREVU / 2015	REALISE / 2015	REPORTER / 2016
Salle des fêtes : travaux de réfection de la toiture et réfection des sanitaires normes PMR + achat congélateur micro-ondes	12 744.00	1 339.88	11 404.12
Bâtiments scolaires : réfection chauffage	17 118.00	17 117.27	
Voiries Travaux effacement réseaux rue du Stade Matériel illumination Réfection voirie Cité La Pomme d'Or	62 633.00	3 221.16 2 429.86 28 573.12	28 408.86
Travaux divers : Store mairie, conteneurs, réfection bancs Eglise, réfection cabanon centre le Clos Perrin, réfrigérateur le clos Perrin Non réalisé/2015 : sas supérette, aménagement berge Rieu, fresque	11 700.00	5 537.29	6 162.71
Atelier municipal : micro tracteur	15 600.00	15 462.00	
Matériel bureautique (ordinateur mairie – rétroprojecteur)	4 245.00	1 960.36	
Le Clos Perrin (solde honoraire architecte, achat armoire, achat radiateurs)	2 102.00	2 100.53	
Remboursement capital emprunts	34 402.00	34 401.11	
remboursement prêt relais (attente subventions)	140 000.00	140 000.00	
remboursement caution sur location	1 000.00	300.00	
Opérations d'ordre	16 949.00	16 938.48	
TOTAL	318 493.00	269 381.06	

Répartit° réalisé par chapitre \ Investissement-Recette



Les recettes d'investissement

: 107 576.88€

+ solde 2014 : 61 005.76€

(Des subventions restent en attente de paiement)

LES SUBVENTIONS VERSEES EN 2015

ASSOCIATIONS CARITATIVES

Ligue contre le cancer	90
Registre des cancers de la Manche	30
Don du sang	30
Association Française contre les Myopathies	30
Association Française des Sclérosés en plaques	30
Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche	15
Prévention routière	30
Banque alimentaire	88
Aide aux logements – Fonds Social Energie	512
Fonds Aide jeunes en difficulté	196
France Alzheimer	30

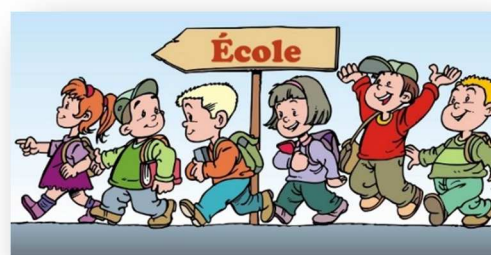


ASSOCIATIONS LOCALES

Anciens combattants	140
Club des Amis	350
Moto club de l'Elle	80
Saloon country	80
Les copains des cochons d'Elle	80

ÉCOLES

Amicale parents d'élèves MOON	100
Amicales parents d'élèves école intercommunale de la Gare	15 et 15
Coopérative scolaire école Moon	800
Coopérative scolaire école intercommunale de la Gare	150
Inscription ludothèque école Moon	30
RASED école Moon	
Réseau d'Aides Spécialisées aux enfants en difficultés	130



Les investissements de l'année 2015

LES TRAVAUX AU SEIN DE LA COMMUNE

La cité de la Pomme d'Or

Construite en 1952, la cité de la Pomme d'Or comprend 16 HLM :

- 14 T3
- 2 T5

Si la cité avait vu se réaliser des travaux d'effacement de réseaux électriques et de changement de canalisations d'eau ces dernières années, les travaux de voiries eux remontaient à longtemps et la réfection de la chaussée devenait une priorité. Ces travaux ont été l'occasion de travailler de concert avec Manche Habitat qui a réalisé en même temps la réfection des entrées privatives des logements.

Une deuxième tranche de travaux reste à planifier, ces travaux concerneront les logements en bordure de route avec la réfection des cours et du talus, ces travaux se feront eux aussi de concert entre la commune et Manche Habitat.



Effacement des réseaux rue du stade

Pour clôturer l'opération travaux du secteur de la gare et avant de voir la réfection de la voirie par le conseil départemental, l'opération de l'effacement des réseaux électriques pouvait commencer. Une première phase vient d'être réalisée, une autre est à l'étude dans 2-3 ans si les finances le permettent.



Avant



Après

Les Tuileries

Une étude de zonage avait défini il y a plusieurs années les secteurs de la commune à mettre prioritairement en assainissement collectif. Parmi ces zones, deux restaient à faire dont le secteur des Tuileries. C'est maintenant chose faite avec la mise en place des réseaux, 2016 verra la réalisation des raccordements individuels.





Chemin de Creully

La pluie si rare chez nous ayant fait son œuvre la praticabilité du chemin de randonnée de Creully devenait impossible. Une réhabilitation s'imposait, elle a été aidée à 50% par une subvention de la communauté d'Agglomération.

Avant travaux



Après travaux



ZOOM SUR LES TRAVAUX REALISES EN REGIE

Le Clos Perrin

Le Clos Perrin : un écrin de nature

Pour mémoire, le Clos Perrin est devenu propriété de la commune en 2010, après son rachat au comité d'entreprise de la SNCF. Depuis cette date, la commune s'est engagée dans un programme pluriannuel de réhabilitation, avec comme objectif de faire de cet équipement un atout majeur dans l'animation de la vie communale.

C'est ainsi comme évoqué dans le dernier bulletin que des travaux importants ont été réalisés l'année dernière pour satisfaire les exigences de la PMI en termes d'aménagement des locaux pour l'accueil des moins de six ans sur le temps d'accueil de loisirs.

Depuis 2014, le partenariat débuté avec la Communauté de l'Elle se poursuit avec la Communauté d'Agglomération. Afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants, les travaux de rénovation du bâtiment préfabriqué prévus en 2018 ont été réalisés sur 2016, les matériaux à la charge de la communauté, la pose étant assurée par la commune.

L'opération a consisté en la pose de matériaux d'isolation associée à la pose de bardage en bois et au changement des portes. Ces travaux vont se compléter d'une réfection des peintures internes, de la réfection du parquet dans la petite salle ainsi que de la pose de radiateurs sur l'année 2016.

Parallèlement, des travaux extérieurs sont venus compléter l'opération :

- Réaménagement d'une entrée avec un grand portail
- Restructuration de la haie
- Clôture
- Transformation du terrain de tennis en aire de jeux
- Rénovation du terrain de boules

Prochain rendez-vous l'isolation du bâtiment principal avec installation de convecteurs électriques

Depuis cette rénovation, le Clos Perrin peut être loué pour des particuliers, les associations pour des manifestations de plus petite ampleur.

Avant les travaux



De l'isolation, un peu de bardage...



Et le bâtiment revêt son nouveau look nature



Après le zoom sur les gros travaux, la commune a réalisé quelques autres opérations

Réhabilitation du logement de l'école

Le logement communal étant de nouveau loué, quelques travaux se sont avérés nécessaires, notamment au niveau de la cuisine

Jardin du souvenir

2015 a vu la fin de l'aménagement du jardin du Souvenir. La dispersion des cendres est désormais possible, après demande et enregistrement en mairie.



Classe CE

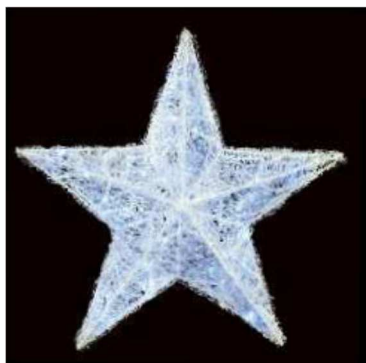
Afin de favoriser les apprentissages, la classe CE dispose maintenant d'un point d'eau équipé pour entre autre les travaux de peinture.



LES INVESTISSEMENTS MATERIELS

Noël

La période de Noël est une période festive par excellence et les ambiances lumineuses parfois féériques sont les bienvenues. Les décors se faisant plus rares, la commune a choisi de réinvestir pour les fêtes en termes d'illuminations et de décors.



Microtracteur

La commune ayant de nombreux espaces verts à entretenir, la nécessité d'un nouveau matériel s'est fait ressentir, ce besoin correspondant à la nécessité de changement



VOIERIES

Les chemins communaux

Comme tous les ans, la commune investira dans les chemins communaux

Sur 2016 :

- Chemin de la Giloterie
- Chemin de la rivière (chemin en commun avec la commune de La Meauffe)

2017 et 2018,

- Cité de La Croix de Moon

Radars pédagogiques

La mise en place de deux radars pédagogiques est à l'étude pour sécuriser certains axes routiers, notamment au niveau de l'école. En parallèle, le département a été sollicité pour faire des mesures de passage et d'enregistrement des vitesses sur le secteur de la Fotelaie, suite aux réclamations de certains riverains.

BATIMENTS

Ecole

Un projet de réhabilitation des locaux scolaires, avec entre autre la réfection des sanitaires est en cours pour une réalisation fin 2016.

Salle des fêtes

Une réflexion avait commencé sur la réfection de la couverture de la salle des fêtes en lien avec les problèmes de fuites d'eau. Cette réflexion a conduit la commune à aller plus loin dans le projet, pour intégrer la mise en accessibilité PMR.

Ce projet planifié sur trois ans comprendra :

- la réfection de la toiture
- la création d'une porte dans le hall pour permettre la location du hall pour plus de 19 personnes
- la mise en accessibilité du sas d'entrée
- la création de nouveaux sanitaires

Troisième tranche de travaux en gare de Lison : la mise en accessibilité

L'aménagement des quais et de la passerelle.

Après la rénovation du bâtiment des voyageurs et des abris quais en 2012 financée par la Région, la SNCF et les départements de la Manche et du Calvados, puis le réaménagement des abords de la gare en 2013-14 financé par les 3 communes de la gare, la Région et le département de la Manche, avec notamment 200 places de parking, c'est enfin qu'a été entreprise la troisième et dernière tranche de travaux de modernisation de la gare de Lison durant cette année 2015.

Le traitement des quais

Le traitement des quais a consisté en un décapage des quais, en une réalisation du revêtement en enrobé, en la pose de clôtures, garde-corps et portillons, complétés par des aménagements concernant l'énergie et l'éclairage. Par contre les quais n'ont pas été rehaussés de 55 cm pour une meilleure accessibilité en raison de travaux jugés trop coûteux par la Région, une gare en courbe engendrant un fort dénivelé.

Rappelons que la gare bénéficie toutefois du **label « Accès plus »**.

Une passerelle équipée d'ascenseurs.

Pour la passerelle, ont été installés 2 ascenseurs qui vont permettre aux usagers du train, notamment à mobilité réduite, de franchir les voies entre les 2 quais. Ces ascenseurs sont prévus pour une charge de 800 kg avec 4 côtés vitrés. Les cages des ascenseurs ont été posées en juin et les cabines d'ascenseurs prévues pour décembre 2015, la date de mise en service n'est toujours pas connue, des problèmes techniques perdurant.

Ces travaux de quais et de passerelle d'un montant de 3.3 millions d'euros ont été financés à 75% par la Région et à 25% par Réseau Ferré de France (RFF).

Le « marathon de la passerelle »

Rappelons que le combat pour un aménagement de la passerelle jugée pénible et inconfortable a commencé dès 1997, un an après l'électrification de la ligne Paris-Caen-Cherbourg et la construction de la passerelle. Face à l'absence de réponse de la part de la SNCF et de RFF, la Région s'est saisie du dossier en 2004 et a lancé une étude pour un aménagement de la passerelle, une étude remise par RFF en 2006. Le souterrain permettait de réduire la dénivellation de 6 mètres à 3 mètres mais le coût était estimé à 1.4 million d'euros à l'époque. Face aux blocages sur le financement, une nouvelle mobilisation eut lieu avec notamment l'organisation symbolique d'un marathon de la passerelle. 354 personnes ont monté au total 101 840 marches de la passerelle le vendredi 20 octobre 2006. En 2008 la Région décida d'inscrire l'aménagement de la passerelle dans son schéma d'accessibilité des installations ouvertes au public sur la base de 2 ascenseurs et non d'un souterrain.

Désormais une continuité dans le cheminement permettra aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) de prendre le train, de la place de parking à la montée dans le train, en passant par la gare et les ascenseurs.



Travaux d'installation des cabines d'ascenseurs de la passerelle en gare de Lison.

Une gare de correspondance bien desservie

Chaque jour, en semaine, ce sont 57 trains qui s'arrêtent en gare de Lison , vous avez :

- 29 Aller pour Bayeux - Caen (en 35 mn) dont 7 vont Paris directement à Paris en 2 h 30.
- 28 trains venant de Bayeux – Caen dont 6 trains venant directement de Paris.
- 3 Aller et retour entre Caen et Rennes (Lison à 2h 30 en moyenne de Rennes)
- 20 Aller et 18 Retour avec Saint-Lô (12 à 15 mn par train de Lison).

2015 a été marqué par le débat sur l'avenir des trains Intercités appelés TET dont la ligne Paris-Caen-Cherbourg. Les TET relèvent de l'Autorité organisatrice de l'Etat alors que les liaisons régionales TER dépendent de la Région depuis 2004.

Le scénario catastrophe de la SNCF envisage la suppression des arrêts des trains directs pour Paris dans les gares intermédiaires : Bayeux, Lison, Carentan, Valognes. Le rapport Duron remis à l'Etat en mai 2015 propose au contraire de maintenir ces arrêts, de densifier les relations Caen-Paris mais de supprimer un train TET sur Caen – Cherbourg. La Région est sur la position d'un maintien des arrêts. Les décisions seront prises au printemps 2016 après négociations entre les Régions et l'Etat sur le financement de ces TET.

Secteur d'Action G rontologique de l'Elle

Cette association qui regroupe 13 communes a aupr s des retrait s un r le de :

- Pr vention
- Information
- Animation (semaine bleue)

Actions 2015

- Le 26 mai 2015   Saint Clair sur l'Elle : information s curit  seniors anim  par le major Perrament
- Le 10 juin   Cerisy la For t : sortie culturelle, visite de l'abbatiale et rencontre avec les sculpteurs du symposium.
- Mise en place d'ateliers informatique
- Le 12 septembre participation au forum des associations de Saint Clair
- Semaine bleue du 19 au 23 octobre 2015
 - le 19 octobre   B rigny apr s-midi jeux de soci t 
 - le 20 octobre   La Meuffe d couverte de l'observatoire piscicole des Claies de Vire
 - le 23 octobre   Saint Clair sur l'Elle journ e interg n rationnelle (participation du Centre de loisirs de l'Elle et des maisons de retraite de saint Clair, Cerisy, Saint Jean de Daye) sur le th me « repas d'autrefois ».

Ces manifestations  taient ouvertes   tous et cette ann e elles ont eues une bonne participation. Ces actions sont organis es en partenariat avec le CLIC

Nos projets

- Informations sur le maintien   domicile, les successions, le sommeil, la m moire ...
- R flexion sur la mise en place de visites   domicile (les questionnaires ont  t  remis)
- Formation aux premiers secours.....
- Et la Semaine Bleue 2016



(n'h sitez pas   les contacter si vous avez des id es de th mes   aborder)

Les d l gu s SAG de votre commune

Le C.L.I.C du Pays Saint Lo s

Il s'est r organis . L'accueil du public se fait maintenant au Centre M dico social (C.M.S.) 7, rue de la Lib ration   Saint L . T l phone 02 33 77 25 30. Vous pouvez le contacter pour conna tre les aides, les services pour rester   domicile, organiser la sortie d'hospitalisation ou l'entr e dans un  tablissement. Le Conseil D partemental met en place un nouveau logiciel « viatrajectoire » qui permet des inscriptions en direct dans les  tablissements pour personnes  g es de la Manche. Il sera accessible prochainement   l'adresse suivante : <http://senior.manche.fr/> puis dans la rubrique : A VOTRE SERVICE cliquer sur inscriptionsPA .

ÉTAT CIVIL 2015

Naissances

Noémie HUET	17 AVRIL
Simon LAVARDE	22 AVRIL
Lenny DELAVAL	29 AVRIL
Kenzo BINET	8 AOUT
Louis BAZIRE	21 AOUT
Ryan LOHIER	13 NOVEMBRE
Maël MARIE	27 DECEMBRE



Mariages célébrés dans la Commune

Benjamin DELAUNE et Emilie SAPHORE :	01 AOUT
Stéphane LEROY et Sandrine DUVAL :	12 SEPTEMBRE
Simon DAIREAUX et Claire POTTIER :	12 SEPTEMBRE
Éric MOISSIARD et Fabienne MARTIN :	17 OCTOBRE
Guillaume LEGENDRE et Emmanuelle MIGNOT :	24 OCTOBRE

Les habitants de la commune qui nous ont quittés cette

	<u>année</u>
Julien DESLANDES	11 FEVRIER
Marthe GIROT	22 MARS
Maurice LECHEVALIER	05 MAI
Marguerite MONNOT	25 MAI
Antoinette MAHAUX	02 SEPTEMBRE



LES COMMERÇANTS ET ARTISANS

- * **SARL FAUVEL**, La Croix sous l'Ange - Fabrication carrelage en terre cuite – tél. 02.33.56.83.31
- * **M. CORNEVILLE**, La Gare - café bar journaux – tél. 02.31.22.86.91
- * **M. KOPYTO**, - Le Moulin Hébert – Pisciculture – tél. 02.33.55.42.72
- * **SARL FLAMBARD** – Taxi – tél. 09.61.27.71.35
- * **SARL LEMOIGNE**, rue du Stade - Plombier chauffagiste – tél. 02.31.22.83.76
- * **M. MME LEPOITTEVIN**, rue de la Gare, Boulanger – tél. 02.31.22.81.51
- * **Boucherie charcuterie de la Gare**, Tél. 06.82.17.35.56
- * **Monsieur DELAFOSSE – PROXI SUPER**, La Pomme d'Or, Alimentation générale – tél. 02.33.56.42.39
- * **MULTIPNEUS**, l'Herbage Chasles, vente et montage de pneus – tél. 02.31.22.68.31
- * **M. LEGRAND** auto-entrepreneur La Croix sous l'Atre – travaux terrassement – tél. 06.77.96.00.23
- * **ART'MONY**, Mme JOUAN, 1 rue du Stade - coiffure mixte - tél. 02.31.22.61.97



Les Commerçants ambulants : place du marché

STEFF-PIZZA, chaque mercredi soir

CHEZ DAVID : Kebab – sandwicherie – galette : chaque dimanche soir



LES ASSOCIATIONS - LEURS PRÉSIDENT(E)S

- * **CLUB DES AMIS** : *Mme MAURICE Marie France*
- * **AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MOON** : *Mme TETREL Sandrine*
- * **Association parents d'Elèves ECOLE INTERCOMMUNALE DE LA GARE** :
Agir pour nos écoles : Mme ANGER Sandra
- * **AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS** : *M. HAVEL Christophe*
- * **FOOTBALL CLUB DE L'ELLE** : *M. FERON Bertrand, Lison*
- * **HAND BALL CLUB** : *Mme DAUXAIS Virginie*
- * **MOTO-CLUB DE L'ELLE** – *M. MIGNOT Christian*
- * **LES COPAINS DES COCHONS D'ELLE** : *M. HEULLIN Lucien*
- * **SALOON COUNTRY** : *Mme LEVAVASSEUR Nathalie*

Un kebab le dimanche soir à Moon, place de la mairie, c'est désormais possible

Depuis septembre kebabs avec différentes sauces, paninis, American frites, frites maison, mais aussi des galettes composées, vous sont proposés le dimanche soir de 18 h à 21 h « chez David », un stand stationné place de la mairie. Un accueil chaleureux vous y attend.



Ouverture d'un commerce asiatique à Moon sur Elle

Face à la gare, un nouveau commerce s'est ouvert dans l'ancienne boucherie Jeanne au début de l'année. Faa, d'origine thaïlandaise, vend des produits asiatiques centrés sur la cuisine thaïlandaise comme le riz, les soupes et les nouilles asiatiques ou vermicelles de riz de marques thaïlandaises. Elle propose également des massages : massage du dos, du crâne, des pieds. Quant à l'activité de brocante, elle est encore à développer. Venant de Paris, pourquoi installer un magasin asiatique à Moon sur Elle à la campagne? Son compagnon, professeur d'économie, connaissait la région. Il est lui-même originaire de Lison.



Rappel des règles de bon voisinage



Nous avons la chance d'habiter dans une commune où il fait bon vivre et pourtant il faut régulièrement rappeler les règles à respecter pour vivre tous en harmonie. La vie en société suppose le respect de certaines règles de « *savoir vivre* », dont beaucoup sont dictées par le bon sens : *respect des autres, respect des espaces publics et privés ...*

Quelques règles élémentaires concernant le bruit :



Pour la tranquillité du voisinage, le **bruit excessif** est sanctionné de jour comme de nuit. Ceci concerne tout bruit émis à l'intérieur des habitations ou des dépendances provenant d'animaux, de téléviseurs, de radios, pétards, véhicules, outils de bricolage ou de jardinage ... Tout bruit causé par désinvolture ou par manque de précaution est répréhensible.

Les **travaux de bricolage ou de jardinage** réalisés par des **particuliers** à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, motoculteurs, tronçonneuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués conformément à l'arrêté préfectoral que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Plantations

Le propriétaire d'un terrain n'est pas libre de planter de la végétation ou il veut ni même de s'abstenir d'élaguer ses arbres et arbustes sur son terrain. Le Code civil impose certaines règles concernant la hauteur des arbustes, arbres et haies séparatives. L'objectif est d'éviter de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles et fruits tombés de l'arbre dans son jardin et donc **éviter les conflits de voisinage**.



Les articles 671 et 672 du Code civil établissent **une servitude légale de voisinage** relative aux distances de plantation et à l'élagage des arbres :

*Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les textes. Cette **distance** est de :*

- o **2 mètres** de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la **hauteur dépasse 2 mètres**
- o **50 cm** pour les plantations dont la hauteur est **inférieure à 2 mètres**

Les animaux

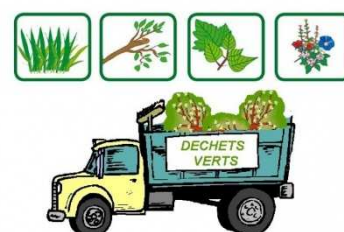
Il est interdit de laisser divaguer les animaux. Les chiens errants saisis sur le territoire de la commune sont conduits au chenil communal ; Les animaux ne peuvent être restitués à leur propriétaire qu'après paiement des frais du chenil.



Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.

Brûlage des déchets verts

La déchetterie de Saint-Clair est équipée de bennes pour recevoir vos déchets verts.



Le brûlage des souches, des produits de taille des végétaux persistants, de tonte et de fauche est interdit en tout temps.

Le brûlage des végétaux ligneux et semi-ligneux dont le diamètre est supérieur à 7cm est interdit. Le brûlage des végétaux issus des espaces verts des particuliers, des collectivités territoriales et des entreprises est interdit.

Le brûlage des végétaux ligneux et semi-ligneux dont le diamètre est inférieur à 7 cm, est autorisé en dehors de la période du 1^{er} avril au 31 octobre à une distance d'au moins 200 mètres des habitations et 100 mètres des routes, sous les conditions suivantes :

- Les feux ne peuvent être allumés qu'entre le lever du jour et 16 heures
- Tout feu doit être éteint au coucher du soleil
- Les conditions météorologiques doivent être favorables afin d'éviter l'extension du foyer et la propagation des fumées
- Tout feu doit être éteint dès que le vent menace de rabattre la fumée sur une voirie publique ou un lieu habité, ou de transport des flammèches pouvant provoquer un incendie
- Les feux doivent être constamment et attentivement surveillés.
- Par temps de brouillard, tout brûlage est interdit, les fumées étant susceptibles d'aggraver les conditions de circulation.

Le détail concernant la réglementation sur le brûlage des végétaux est spécifié par arrêté préfectoral.

Quelques gestes simples suffisent à rendre une commune agréable à vivre.

Merci de vos efforts à toutes et à tous.

Deux espaces Tritou sont installés sur la commune : place de la Pomme d'Or et rue de la gare :

Guide du tri

Verre

Bouteilles



Bocaux et pots
(sans capsules, ni bouchons, ni vaisselle)




Emballages

Bouteilles, bidons et flacons en plastique



Boîtes métalliques, aérosols



Petits emballages en carton



Briques alimentaires




Papier

Journaux, magazines, publicités, catalogues, annuaires
(merci d'enlever le film plastique)



Feuilles, cahiers, courriers



Enveloppes
(avec ou sans fenêtre)




Ordures ménagères

Déchets de cuisine
(épluchures, restes de repas...)

Polystyrène



Barquettes, pots, sacs et sachets en plastique



Couches, papiers gras ou souillés...



VERRE INTERDIT



Point Fort Environnement
50620 CAVIGNY

N° Vert 0 800 05 33 72
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.smpf50.fr

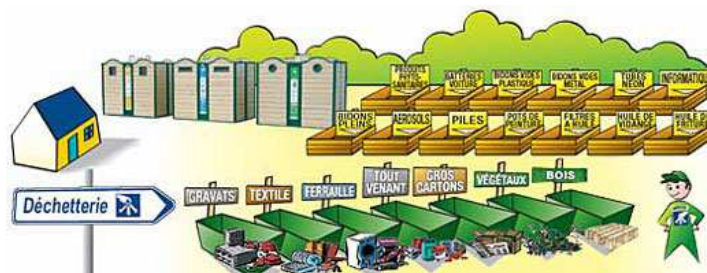
ECO EMBALLAGES

Les autres déchets à déposer à la déchèterie

- Les déchets verts
- Le bois
- Les appareils électriques et électroniques (électroménager, TV, ordinateur...)
- Les gravats
- Le textile
- Les déchets spéciaux (peintures, piles, huiles...)
- La ferraille
- Les encombrants (moquette...)
- Les ampoules, leds et néons
- Le carton ondulé
- Les objets encore utilisables pour la filière réemploi

Les déchetteries, un service de proximité...

Les déchetteries assurent un service complémentaire à la collecte des déchets ménagers : elles reçoivent les déchets qui, en raison de leur nature ou de leur volume ne doivent pas être déposés avec les ordures ménagères.



Déchetterie de Saint-Clair-sur-Elle : mardi – jeudi et samedi
9H00-12H00 14H00-18H00

Point Fort Environnement
Hôtel Bled - 50620 CAVIGNY
Tél : 02 33 77 87 00 - Télécopie : 02 33 77 87 09

N° Vert 0 800 05 33 72
(Appel gratuit depuis un poste fixe)



La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place de l'**objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017** : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

Concrètement quel est l'impact pour notre commune ?

Dans quelques mois, la loi imposera l'entretien des jardins et parcs publics sans utiliser de produits phyto à toutes les collectivités locales.



Entretien des jardins et des parcs publics sans utiliser de produits phytosanitaires ?

C'est chose faite pour Moon-sur-Elle depuis le mois de Janvier :

Ne plus utiliser de phytosanitaires, c'est une nouvelle contrainte pour nos agents d'entretien et notre commune, il faut donc trouver de nouvelles méthodes de travail, nous n'avons que peu de temps avant la date butoir de janvier 2017. De plus, les conditions météorologiques peuvent ne pas faciliter la tâche de nos agents.



Le lavoir – l'Elle



L'Etang boisé



INFORMATIONS

La mairie

Tél. : 02.33.05.85.78

Fax : 02.33.05.85.58

Mel : mairie.moon-sur-elle@wanadoo.fr

Site : mairie-moon-sur-elle.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 15h30 – 19h00

Jeudi : 9h30 – 12h30

Vendredi : 9h30 – 12h30



LA RESERVATION DE SALLES

La salle des Fêtes Arthur Turmet



	SALLE COMPLETE		HALL	
	Hors commune	Habitants de Moon	Hors commune	Habitants de Moon
Banquet Mariage Spectacle	320 €	240 €	230 €	190 €
Location associations locales		100 €		65 €
Location semaine /Vin d'honneur	100 €			
Location hall suite décès				50 €
Location vaisselle	1.00 € le couvert complet 0.10 € le verre (pour vin d'honneur)			

Le Clos Perrin

Il est possible maintenant de louer sur certaines périodes les locaux du Clos Perrin.

Le tarif est identique à la location du hall de la salle des fêtes.



Pour toute réservation une caution égale à 50% du montant de location de la salle est demandée. Le solde est versé à la remise des clés.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE ADRESSEZ-VOUS EN MAIRIE.